

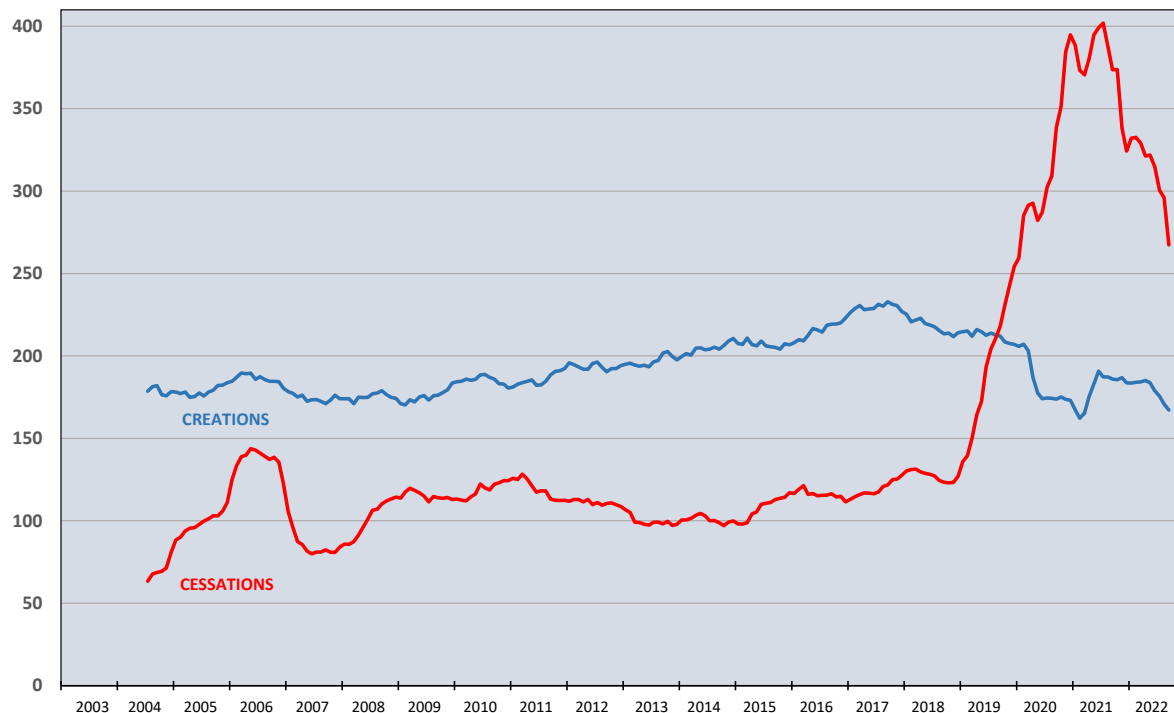
11.10.2022

LA DEMOLITION DES ASBL

Il faut sauver les asbl. Depuis trois ans, elles sont bousculées, démolies. Le nombre de créations d'asbl est en forte diminution tandis que le nombre de cessations d'asbl a littéralement explosé.

On le voit au graphique suivant qui concerne les asbl francophones (elles sont environ 40.000 au total). Les chiffres sont tirés de la banque de données des publications des associations gérée par le SPF Finances et disponibles depuis début 2003.

ASBL francophones - Créations et cessations par mois depuis 2003



On constate que les créations sont en diminution depuis 2018. On est aujourd'hui proche du seuil de 150 créations par mois, au plus bas des 20 dernières années. La tendance est constante, il s'agit visiblement d'un mouvement de fond. On observe cependant une chute particulièrement accusée en juillet/août/septembre 2022, tout comme on l'avait vu en mars/avril 2020 à l'arrivée du Covid. C'est manifestement le moral qui est atteint.

Les cessations ont explosé depuis 2019. On en est aujourd'hui à 3 à 400 cessations d'asbl francophones par mois.

Au rythme actuel, on détruit donc environ 2.500 asbl francophones par an. Si cela continue, il ne faudra pas dix ans pour que la moitié des asbl aient disparu.¹

Le monde associatif vit des moments difficiles. On a vu récemment la banque ING lancer une vague d'exclusion des asbl.

D'où viennent les obstacles et les difficultés croissantes visant le monde associatif? Cela tient à **deux causes principales** qui imposent aux asbl des formalités de plus en plus lourdes et finalement ingérables: le changement de législation en 2019 et la gestion du Registre UBO.

¹ L'évolution des créations et des cessations d'asbl francophones est détaillée sous forme de deux graphiques distincts reproduits en annexe.

1. Changement de la législation sur les asbl

Depuis 2019, le nouveau "Code des Sociétés et des Associations" a remplacé la loi sur les asbl. Comment cela a-t-il joué au détriment des asbl?

- Tout d'abord, ce changement a créé une ambiance négative, pesante, les propos alarmistes se sont multipliés.
- Dans l'esprit du Ministre Geens qui a mené l'opération, il y avait simplification; en effet, tout le monde se tiendrait dans un même code. Pour la pratique des utilisateurs, au lieu de la loi sur les asbl bien connue et accessible, il faut désormais chercher les informations dans un code complexe, on n'y retrouve pas ses petits, la complication est grande.
- Les greffes du Tribunal de l'Entreprise ont réagi par en durcissant leurs exigences. Au lieu des facilités traditionnellement appliquées aux créateurs d'asbl, on a aligné les exigences sur celles des sociétés.
- En outre, certains greffes ont adopté des règlements internes, multipliant les formalités à qui mieux mieux. Ainsi au lieu du numéro de registre national à produire par les administrateurs d'asbl, on s'est mis à demander en plus des copies de cartes d'identité, puis des preuves de domiciliation au moyen de factures d'électricité ou autres, etc. Chaque greffe a ses demandes particulières, ça complique encore.
- On voit des personnes désireuses de créer une asbl contraintes parfois à cinq allers-retours avec le greffe avant que leurs documents soient acceptés. A s'en arracher les cheveux!

Cette multiplication d'obstacles est manifestement à l'origine de la forte baisse du nombre de créations d'asbl. La législation, qui devrait faciliter et encourager la création est au contraire devenue dissuasive.

2. La mise en œuvre du Registre UBO des bénéficiaires effectifs.

Les formalités administratives se sont multipliées, suite à l'introduction du Registre UBO et l'obligation faite aux banques de contrôler les possibles mouvements de fonds liés au terrorisme et au blanchiment.

Dans des pays comme la France ou la Grande Bretagne, il y a un registre unique. Là-bas, ce qui fait office de registre UBO est le registre des entreprises (l'équivalent chez nous de la Banque Carrefour des Entreprises).

Par contre en Belgique, on a fait dans le grandiose, à la manière des récents box vitrés qui ont fait la chronique judiciaire. En effet, nous n'avons pas un mais trois registres, et même plus:

- Les administrateurs d'asbl sont une première fois enregistrés par le greffe du Tribunal de l'Entreprises.
- Ensuite, ces informations sont retranscrites par le SPF Finances pour nourrir le registre de la Banque Carrefour des Entreprises (et ce réencodage génère très souvent des erreurs).
- Enfin, les usagers doivent à leur tour encoder eux-mêmes leurs données dans le Registre UBO. Si les données ne correspondent pas à celles de la Banque Carrefour (souvent erronées), ça coince, les usagers sont éjectés automatiquement et il leur faut remonter la chaîne pour trouver d'où vient l'erreur. Le registre lui-même est d'une extrême difficulté d'utilisation. Pour pouvoir l'utiliser, il faut d'abord se munir d'un mode d'emploi en 40 pages. On y perd vite son latin.
- Ce n'est pas tout. Chaque banque gère à son tour un quatrième registre, parce que les banques ne peuvent pas se contenter du Registre UBO lui-même, elles sont tenues d'en vérifier la teneur. Certaines banques le font jusqu'au dernier détail. C'est d'une lourdeur invraisemblable entre autres parce qu'elles sont tenues de refaire la vérification chaque année. Et ces registres bancaires ne sont pas accessibles au public pour corrections. D'autres banques le font plus légèrement ou jettent l'éponge, et cela va jusqu'à l'exclusion des asbl et la fermeture des comptes bancaires.

Au lieu d'un Registre UBO, la Belgique s'en est payé trois. Qui dit trois sources d'information dit forcément des différences. Trois registres, c'est donc la certitude de complications.

Et finalement, obligation est faite aux banques de s'assurer de tout cela, c'est souvent inextricable, kafkaïen.

Bon nombre d'asbl ne parviennent plus à ouvrir un compte bancaire, ou bien elles sont exclues, errant d'une banque à l'autre, essuyant refus sur refus. De ce fait, beaucoup se découragent et finissent par arrêter leur activité.

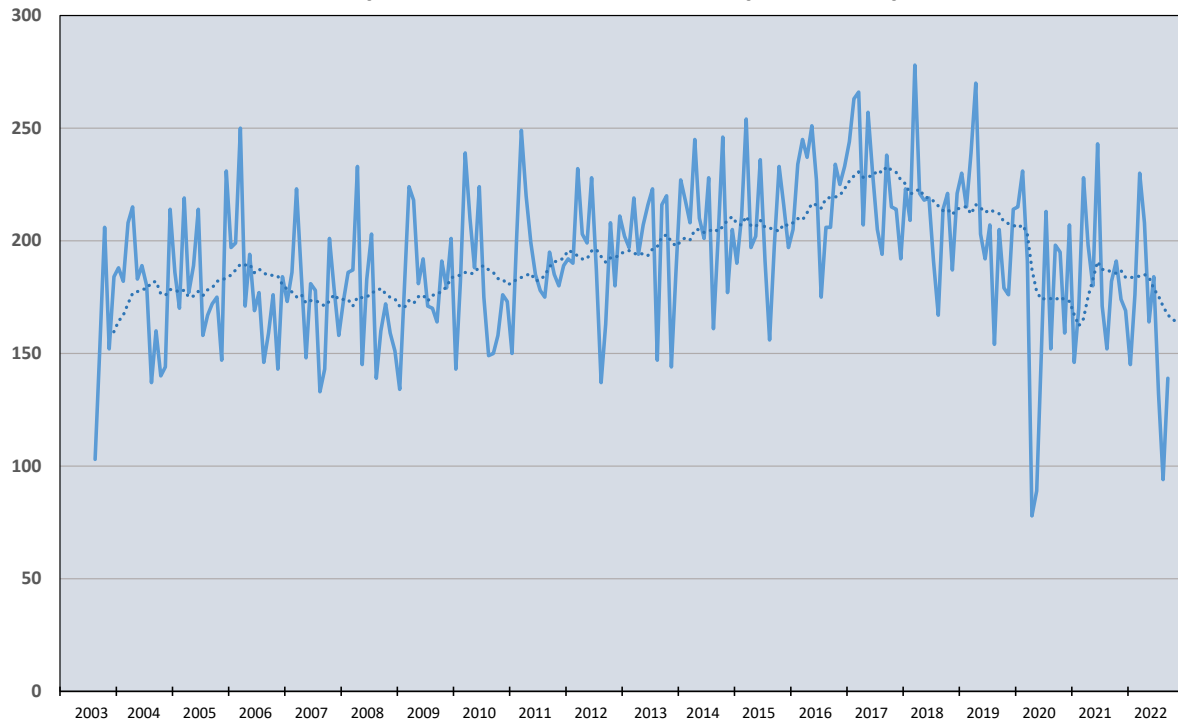
L'extrême complication ou pour mieux dire la confusion du registre UBO mis en place dans notre pays (avec la réaction des banques qui s'en suit) est sans doute la cause principale de l'explosion du nombre de cessations d'asbl. Comment en effet pouvoir continuer une activité si l'on n'a pas de compte bancaire pour en assurer la gestion financière? Ce n'est pas réaliste.

En conclusion, des milliers d'associations sont en train de disparaître. Il faut sauver les asbl.

Il est urgent d'arrêter la démolition, remettre tout cela sur les rails, avec une vraie simplicité pour les utilisateurs.

ANNEXE

ASBL francophones - Nombre de créations par mois depuis 2003



ASBL francophones - Nombre de cessations par mois depuis 2003

